



Peux t- on prendre 2 locations principales

Par **sylla martine**, le **01/04/2010** à **14:32**

Bonjour,

Je suis actuellement loataire d'un appartement et souhaite prendre un second appartement en location pour ma fille. Celle-ci à les moyens de payer le loyer cepandant le proprietaire demande 4 fois le loyer.

Puis-je le faire? Est ce légal? Qu'en est il de mes impôts? Quelle autre solution existe t il?

Merci de votre réponse

Par **SANDRA**, le **07/04/2010** à **20:29**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas avoir 2 habitations principales.

Proposez un bail au nom de votre fille + vous en qualité de caution solidaire.

En général, nous demandons que les revenus nets fassent 3 fois le montant du loyer toutes charges.

Cordialement